

République française
.....
Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....
**Commune de
CERVENS**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVENS

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 074-217400530-20240319-D2024_08-BF



SEANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2024 à 19 H 30

Convocation
du 07/03/2023

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : - 13
Quorum : ---- 07
Présents : --- 11

Absents : ---- 02
Pouvoirs : ---- 01
Votants : ----- 12

VOTE

Pour : ----- 12
Contre : ----- 00
Abstentions : -- 00

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaiant présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste / CHATEL Christophe/ DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent / KELLER Sophie/ LEYDIER Serge/MASSON Thibault/ PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents : NOEL Ruta

Absents excusés : SANDRAL Linda donne pouvoir à Serge LEYDIER

Secrétaire de séance : KELLER Sophie

OBJET : Approbation du compte de gestion 2023 dressé par l'inspectrice principale des Finances Publiques.

Décisions budgétaires

Délibération N°2024-08

**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise

Le : 29/03/2024

Reçue en Préfecture

Le : 29/03/2024

Mise en ligne sur le site

de la commune

Le : 29/03/2024

Le Maire **Gil THOMAS**



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

- les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Mme l'inspectrice principale des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers
- ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que l'inspectrice principale des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

- ⇒ DECLARE à l'unanimité, que le compte de gestion dressé par Mme l'inspectrice principale des Finances Publiques pour l'exercice 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS



La secrétaire
Sophie KELLER